



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 18 novembre 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes Francine Drouin, Patricia René et Chantale Thivierge conseillères, et M. Alexandre Dubuc-Ringuette, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Dave Lachance, maire. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Dave Lachance, maire, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes d'octobre 2019
4. Fin de l'administration municipale provisoire et vacances aux sièges numéros 5 et 6
5. Résolution confirmant la date de la présentation et de l'adoption du budget 2020
5. Résolution visant à désigner monsieur Dave Lachance, maire, à signer les chèques et à autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire.
6. Résolution visant à désigner monsieur Dave Lachance, maire, et monsieur Alain Paré, directeur général, à signer la « *Convention collective entre la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et le Syndicat canadien de la Fonction publique, Section locale 4482* » débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 31 décembre 2023.
9. Résolution visant à désigner monsieur Dave Lachance, maire, et monsieur Alain Paré, directeur général, à signer l'« Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanismes et ceux relatifs à l'environnement » entre la MRC des Appalaches, la Municipalité de Kinnear's Mills et la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.
10. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 14-209, résultats des soumissions octroi du refinancement
11. Contrats de déneigement :
 - 11.1 Roger Gagnon : Coin route 112 et rang 11, Point d'eau à Broughton Station, Patinoire à Broughton Station
 - 11.2 René Gagné : route Vachon et route du Radar
 - 11.3 Denis Gilbert : Déneigement patinoire Broughton Station*
 - 11.4 Richard Gagnon : Borne sèche rang 14, extrémité rue des Pins
 - 11.5 Danielle Paré (Guy Dubreuil) : rue Saint-Louis et rang 16
 - 11.6 Michaël Gagné : Rang 12 (à partir du rang des Laughrea)
12. Avis de motion et projet de règlement 19-232 fixant le taux de taxation annuelle, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la Municipalité, les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2020, les conditions de leur perception, et le nombre et les dates de versements des taxes municipales;
13. Présentation et adoption du budget 2020
14. Opération Nez Rouge
15. COBARIC : renouvellement d'adhésion annuelle 2019-2020
16. Centre d'archives de la région de Thetford – MRC des Appalaches
17. Bernier Beaudry avocats d'affaires : reconduction de l'offre de services professionnels
18. Travaux publics
19. Correspondance du maire
 - 18.1 Comité des élus
20. Affaires nouvelles
 - 19.1 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte
 - 19.2 Achat du sapin de Noël
 - 19.3 Souper des fêtes
21. Levée de l'assemblée

2019-11-164

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

Au nom des membres du Conseil municipal et de la population, madame Francine Drouin, mairesse suppléante, félicite monsieur Dave Lachance et madame Patricia René qui furent élus sans opposition le 8 novembre 2019, respectivement aux postes de maire et de conseillère au siège numéro 4.



2019-11-165
ou annotation

2019-11-166

2019-11-167

2019-11-168

3. ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2019

ATTENDU QU' un montant de 107 112,52 \$ est déboursé à même le fonds général, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 octobre 2019 inclusivement, pour un montant de 107 112,52 \$. Adopté.

4. FIN DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE

M. Dave Lachance rappelle que le 16 septembre 2019, suite à la démission de quatre élu(e)s, la Municipalité ne pouvait plus administrer ses affaires courantes faute de quorum. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a alors confié l'administration provisoire à Me Joseph-André Roy de la Commission municipale du Québec. L'administration provisoire a pris fin le 8 novembre 2019 au moment de l'assermentation de M. Dave Lachance au poste de maire, et de madame Patricia René au poste de conseillère au siège numéro 4. Les membres du Conseil municipal et la direction générale remercient Me Joseph-André Roy pour le support qu'il a apporté à l'administration de la Municipalité pendant cette période.

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le Conseil que les sièges numéros 5 et 6 sont demeurés vacants à la fin de la période de mise en candidature. Conformément à la Loi sur les élections et les référendums, les postes étant vacants plus de douze mois avant la date prévue des prochaines élections générales municipales, à titre de président d'élection le secrétaire-trésorier informe que des élections seront déclenchées à une date qui sera déterminée ultérieurement.

5. RESOLUTION CONFIRMANT LA DATE DE LA PRESENTATION ET DE L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL 2020

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer et présenter le budget municipal 2020 avant la fin décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que le budget 2020 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit présenté pour adoption lors d'une séance extraordinaire le 17 décembre 2019 à 19 h 50 à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'un avis public soit publié à cet effet. Adopté.

6. RESOLUTION VISANT A DESIGNER MONSIEUR DAVE LACHANCE, MAIRE, A SIGNER LES CHEQUES ET A AUTORISER LES PAIEMENTS LIES AUX DEPENSES DE LA MUNICIPALITE, A REPRESENTER LA MUNICIPALITE AUPRES DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES APPALACHES (MRC) ET AUPRES DES AUTRES INSTANCES AVEC TOUS LES PRIVILEGES, DROITS ET OBLIGATIONS SE RATTACHANT A SA FONCTION DE MAIRE.

ATTENDU QU' à la fin des mises en candidatures le 8 novembre 2019, M. Dave Lachance fut élu sans opposition maire pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser M. Dave Lachance, maire, à signer au nom de la Municipalité, les documents et les chèques, à autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction. Adopté.

7. RESOLUTION VISANT A DESIGNER MONSIEUR DAVE LACHANCE, MAIRE, ET MONSIEUR ALAIN PARE, DIRECTEUR GENERAL, A SIGNER LA « CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4482 » DEBUTANT LE 1^{ER} JUILLET 2018 ET SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employé(e)s municipaux membres du Syndicat canadien de la fonction publique est arrivée à échéance le 1^{er} juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres de négociation ont conduit à une entente de principe ;

CONSIDÉRANT QUE en respect de la résolution 2019-07-106, la convention collective a été soumise aux élu(e)s en fonction pour lecture et qu'elle a reçu leur approbation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette, et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Dave Lachance, maire, et monsieur Alain Paré, directeur général, à signer la « *Convention collective entre la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et le Syndicat canadien de la Fonction publique, Section locale 4482* » débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 31 décembre 2023. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2019-11-169

8. RESOLUTION VISANT A DESIGNER MONSIEUR DAVE LACHANCE, MAIRE, ET MONSIEUR ALAIN PARE, DIRECTEUR GENERAL, A SIGNER L' « ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES REGLEMENTS D'URBANISMES ET CEUX RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT » ENTRE LA MRC DES APPALACHES, LA MUNICIPALITE DE KINNEAR'S MILLS ET LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Kinnear's Mills ont appuyé la présentation par la MRC des Appalaches d'un projet de « *Service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'application du règlement d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* »;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans le programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a proposé un projet d'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement d'autoriser monsieur Dave Lachance, maire, et monsieur Alain Paré, directeur général, à signer l' « *Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanismes et ceux relatifs à l'environnement* » entre la MRC des Appalaches, la Municipalité de Kinnear's Mills et la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton. Adopté.

9. REFINANCEMENT DU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 14-209, RESULTATS DE SOUMISSIONS ET OCTROI DU REFINANCEMENT

ATTENDU QUE conformément à la résolution numéro 2019-09-149, un appel d'offres sur invitation du refinancement relatif au règlement d'emprunt numéro 14-209 a été adressé aux institutions financières désignées dans ladite résolution;

ATTENDU QUE le refinancement réfère à l'achat en 2014 du tracteur souffleur New Holland TV 6070, année 2010;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins a soumis une proposition respectant les conditions précisées dans la lettre d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la proposition de la Caisse Desjardins quant au refinancement sur une période de cinq ans, d'un montant de 60 200 \$ relatif audit emprunt échéant le 19 novembre 2019 est la suivante :

MODALITE	DUREE	TAUX
Taux fixe	Cinq (5) ans	4,59 %
Taux variable	Cinq (5) ans	Taux préférentiel + 0,75 %

2019-11-170

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Patricia René, et résolu unanimement, d'octroyer à la Caisse Desjardins le refinancement du prêt 14-209 selon la modalité du taux fixe de cinq ans à 4,59 %; et d'autoriser messieurs Dave Lachance, maire, et Alain Paré, directeur général, à signer tous les documents requis. Adopté.

10. CONTRATS DE DENEIGEMENT

ATTENDU QUE des offres de services ont été présentées pour le déneigement des voies et installations municipales ci-après décrites pour la saison hivernale 2019-2020 :

10.1 Roger Gagnon : Déneigement du stationnement situé à l'intersection nord- est de la route 112 et du rang 11, de la cour et l'accès du point d'eau du secteur de Broughton Station, et de la cour de la patinoire du secteur de Broughton Station, pour une rémunération de 1 000 \$ taxes en sus ;

10.2 René Gagné : Déneigement d'une partie de la Route Vachon et du Chemin du Radar pour une rémunération de 400 \$ taxes incluses ;

10.3 Denis Gilbert : Déneigement et entretien (équipement et essence fournis par ce dernier) ainsi que l'arrosage de la patinoire du secteur de Broughton Station ; la surveillance et la présence sur place de la patinoire sur les heures d'ouverture, la surveillance des installations, le tout pour une rémunération de 275 \$ par semaine à compter du moment de la confection de la glace jusqu'à ce que la glace ne soit plus praticable. Monsieur Denis Gilbert s'engage à aviser le directeur général au moment du début et de la fin de l'entretien de la saison hivernale 2019-2020 ;



N° de résolution
ou annotation

2019-11-170

10.4 Richard Gagnon : Déneigement de la borne sèche du rang 14 pour une rémunération de 60 \$ taxes en sus ; et l'enlèvement du bordage laissé par le déneigement effectué par la municipalité de la portion de la rue des Pins à la hauteur du numéro civique no 2, pour une rémunération de 250 \$ taxes en sus ;

10.5 Danielle Paré : Déneigement de la portion circulaire de la rue Saint-Louis située entre la 1^e rue et le début de l'allée piétonnière ; et le déneigement de la portion de la petite route du rang 16, pour une rémunération de 1 400 \$ taxes incluses.

10.6 Michaël Gagné : Le déneigement, excluant le sablage, de la partie municipalisée du rang 12 à partir de la route Laughrea sur une distance de plus ou moins 2 200 pieds pour une rémunération de 1 400 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter les offres de services 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, et 5.5 telles que décrites. Adopté.

11. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 19-232 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ANNUELLE, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ, LES TARIFS COMPENSATOIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020, LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION, ET LE NOMBRE ET LES DATES DE VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit établir le taux de taxation annuelle, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la municipalité et les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2020, et les conditions de leur perception ;

2019-11-171

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement NUMERO 19-232 intitulé *RÈGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXATION ANNUELLE, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ ET LES TARIFS COMPENSATOIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.*
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue l'adoption dudit règlement;
- l'adoption du projet règlement NUMERO 2019-232 à la séance extraordinaire du 17 décembre 2019. Adopté.

12. PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer et présenter le budget municipal 2020 avant la fin décembre 2019.

2019-11-172

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que le budget 2020 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit présenté pour adoption lors d'une séance extraordinaire le 17 décembre 2019 à 19 h 30 à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'un avis public soit publié à cet effet. Adopté.

13. OPERATION NEZ ROUGE

2019-11-173

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'octroyer la somme de cent dollars (100 \$) aux Grands Frères et Grandes Sœurs dans le cadre de la campagne Opération Nez rouge 2019. Adopté.

14. CENTRE D'ARCHIVES DE LA REGION DE THETFORD – MRC DES APPALACHES

2019-11-174

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 134,55 \$ à titre de contribution annuelle au Centre d'archives de la région de Thetford. Adopté.

15. BERNIER BEAUDRY AVOCATS D'AFFAIRES : RECONDUCTION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE Bernier Beaudry inc., représenté par Me Anne-Marie Lessard, a présenté le 12 novembre 2019, une offre de services professionnels à la Municipalité et a proposé une facturation forfaitaire couvrant l'ensemble des



N° de résolution
ou annotation
2019-11-175

2019-11-176

2019-11-177

2019-11-178

services de première ligne rendus en dehors d'un processus judiciaire, administratif, d'arbitrage de grief, de négociation de conventions collectives ou de collection de taxes ;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, est offerte au taux mensuel de 250 \$ taxes et déboursés inclus,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services professionnels de Bernier Beaudry inc. tel que décrite dans la correspondance du 12 novembre 2019. Adopté.

16. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet.

17. CORRESPONDANCE DU MAIRE

Monsieur Dave Lachance, maire, aura une rencontre avec les représentants de la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentecôtes le 19 novembre 2019 afin de discuter d'une séance d'information à la population au sujet de l'avenir de l'église.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton approuve les dépenses d'un montant de 63 703,66 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adopté.

18.2 ACHAT DU SAPIN DE NOËL

IL EST PROPOSE par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 30 \$ pour l'achat d'un sapin de Noël. Adopté.

18.3 SOUPER DES FETES

En raison de l'absence de séance du Conseil au cours des deux dernier mois et du court délai pour préparer le souper des fêtes, cette activité reconnaissance est reportée au début d'année 2020.

19. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune.

20. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la présente séance soit levée à 20 h 44. Adopté

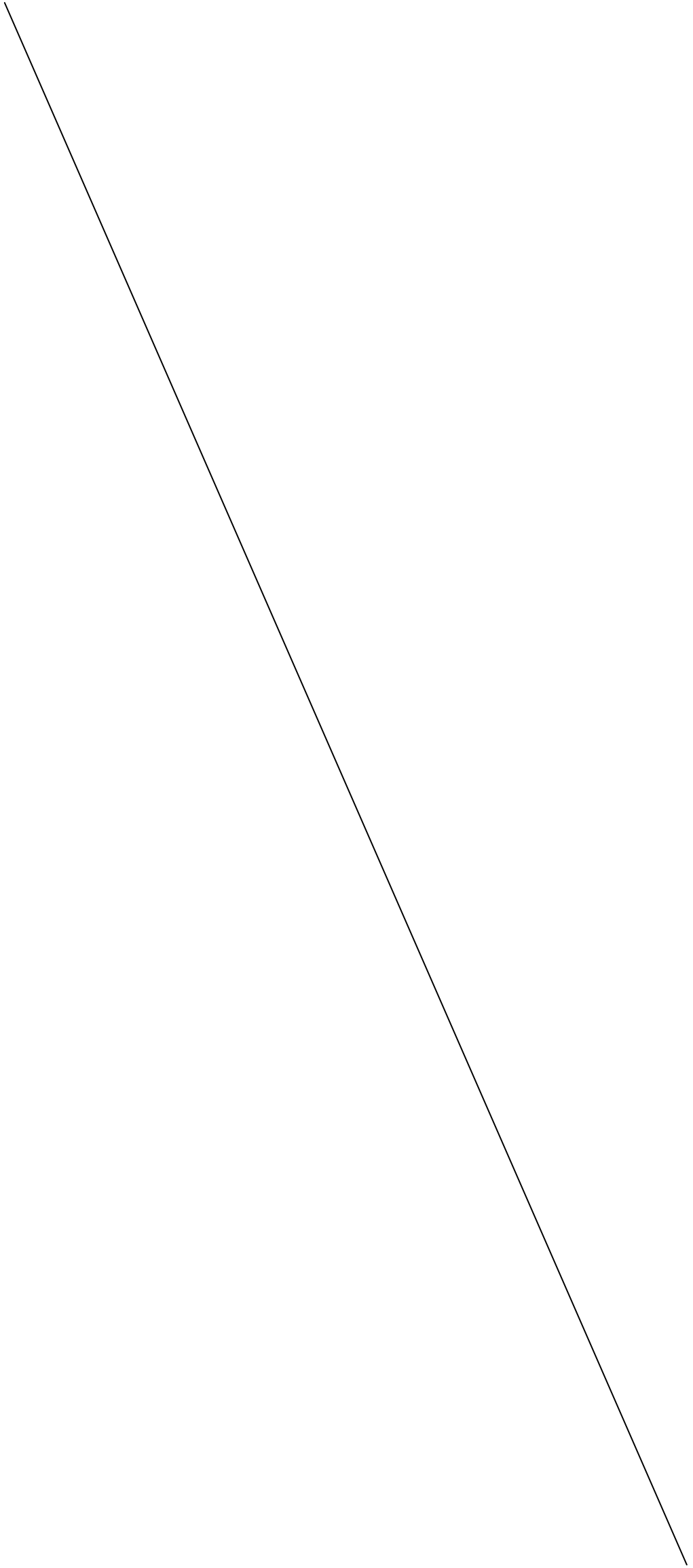
Dave Lachance, maire

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Dave Lachance, maire, atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation





N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation